



# **Attention Danger!**

## **Gouvernement déconnecté!**

Mémoire préparé dans le cadre de la consultation sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Présenté par

Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est

*Août 2017*

# **Attention Danger!**

## **Gouvernement déconnecté!**

Monsieur François Blais  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Jacques-Parizeau, 4e étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Nous, les membres d'Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est, voulons vous faire savoir ce que nous pensons du projet de modification du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles parce que le principe même de contrainte et pénalité, repose sur des préjugés, dont celui selon lequel il faut forcer les personnes assistées sociales à « se prendre en main », parce qu'elles ne le font pas d'elles-mêmes. Et nous sommes convaincus/es que, le programme Objectif emploi peut avoir un impact dramatique pour les personnes qui subiront une pénalité financière, alors que ces personnes sont déjà parmi les plus démunis/es au Québec. Pénalité financière qui sera pratiquement impossible à contester.

**“On perd notre liberté, on perd la parole et le droit d'exister”**

**Sylvie Tremblay**

La présentation, le 12 juillet dernier, du projet de règlement qui mettra en œuvre le programme Objectif emploi a confirmé l'intention du gouvernement, soit d'aller de l'avant avec cette réforme contre-productive et néfaste pour les primo-demandeurs, et ce, malgré les nombreuses critiques et contestations soulevées partout au Québec. Nous ne pouvons faire autrement que de constater que le gouvernement du Québec fait délibérément le choix de gouverner et d'administrer les programmes sociaux en se basant sur des préjugés, comme la supposée paresse des personnes assistées sociales et le confort relatif dans lequel celles-ci se trouveraient, et qui les encourageraient à ne pas « se prendre en main »

**“On se sent déjà exclus, c'est juste une nouvelle façon de nous exclure encore plus.”**

**Ruth Girard**

Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est est un organisme de défense collective et individuelle des droits des personnes assistées sociales et à faible revenu, qui s'investit avec détermination dans l'amélioration des conditions de vie des plus démunies, la lutte à la pauvreté et aux injustices sociales. Nous avons à cœur de préserver la dignité de nos gens, pour qu'ils reprennent fièrement la parole et une place active dans notre communauté. Implanté depuis presque 40 ans, et ayant gardé l'habitude de travailler avec et pour les personnes assistées sociales. Accès conditions vie et ses membres sont convaincus que l'aide sociale, est une aide de dernier recours qui a pour objectif d'assurer à tous et toutes, un niveau de vie décent. Aller à l'encontre de ce principe,

c'est violer les droits fondamentaux de la personne tels que formulés dans la Charte des droits et libertés de la personne.

En presque 40 ans, nous en avons vus passé des gouvernements et des réformes à la loi d'aide-sociale. Dans le passé, les mesures obligatoires n'ont pas produit les résultats escomptés. Forcer les personnes à participer à un programme sans tenir compte de leur situation, de leurs besoins et de leurs intérêts, ne les aidera pas à retourner sur le marché de l'emploi. Enfin, une forte proportion des personnes assistées sociales jugées « aptes au travail » ne le sont pas dans les faits. Selon l'ancienne ministre Michelle Courchesne, moins de 10 % d'entre elles sont en mesure d'intégrer le marché du travail rapidement, pour diverses raisons : problèmes de santé non reconnus, toxicomanie et autres dépendances, itinérance, analphabétisme, faible maîtrise du français, situation parentale exigeante (avoir un enfant, un parent ou un/une conjoint/e qui a des difficultés particulières), être issue de l'immigration récente, être une personne racisée victime de discrimination, etc.

Les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale sont des programmes d'aide financière de dernier recours. C'est pour cette raison qu'ils doivent demeurer inconditionnels. Ils représentent un effort collectif afin de porter assistance aux plus pauvres ; ils sont le dernier rempart avant le dénuement total et la rue. Ces programmes devraient permettre aux personnes de combler leurs besoins de base.

Pourtant, en 2017, la prestation de base du programme d'aide sociale pour une personne seule s'élève à seulement 628 \$ par mois (avec une allocation supplémentaire de 40 \$ pour le logement si la personne vit dans un logement non subventionné). L'insuffisance de cette prestation n'est pas difficile à démontrer, quand on sait que le loyer médian payé par une personne seule était de 577 \$ par mois au Québec en 2011,

Le gouvernement québécois avouait lui-même en 2013 que le revenu disponible des personnes seules à l'aide sociale ne couvrait que 49 % de leurs besoins de base, besoins évalués à partir de la Mesure du panier de consommation de Statistique Canada. En 2017, avec une prestation qui n'a augmenté que de quelques dollars, leur situation demeure exactement la même, c'est-à-dire invivable.

Pour assurer l'efficacité d'une approche contraignante, il faut savoir être ferme mais raisonnable, selon le ministre Blais. Est-ce à dire qu'une pénalité de 56, 112 ou 224 \$ sur une prestation déjà insuffisante pour couvrir les besoins de base constitue une sanction raisonnable? Lorsque des journalistes lui demandent comment vont pouvoir vivre les personnes avec une prestation amputée, M. Blais se contente de dire qu'il y a déjà des personnes assistées sociales qui doivent composer avec des pénalités financières similaires, jamais il ne parle de leurs conditions de vie. Couper un seul dollar sur une prestation déjà largement insuffisante pour combler les besoins de base, ce n'est pas acceptable.

L'article 24 (177.41) du règlement prévoit que, dès le premier « manquement » de la personne à ses engagements, elle perd son allocation de participation. Par ailleurs, une pénalité financière s'applique immédiatement, sans avertissement préalable. Notons que la notion de manquement n'est jamais précisée dans le règlement. Nous trouvons très inquiétant que cette notion de « manquement » ne soit pas définie dans le présent projet de règlement mais seulement dans le plan d'intégration, plan dont on ne sait toujours pas par surcroît quand et comment il sera établi, ni par qui. Plus haut, nous exposons le fait qu'une prestation d'aide sociale permet à peine de couvrir la moitié des besoins de base d'une personne vivant seule. Avec une prestation diminuée de 224 \$, ce taux de couverture tombe à près du quart. Comment une personne peut-

elle arriver avec un revenu de 404 \$ par mois au Québec en 2017 ? Même en ajoutant à ce montant le Crédit d'impôt pour solidarité et le remboursement de TPS, c'est impossible.

**“C'est une ouverture à l'abus et aux manipulations, sans respecter les besoins et les vécus parfois difficiles. On ne peut plus décider, on doit obéir!”**

**Nathalie Depont**

Ce qui nous inquiète aussi c'est que les personnes qui refuseront le plan d'intégration en emploi, ce ne seront pas celles qui sont déjà proches du marché du travail. Non, les personnes qui refuseront, ou qui ne seront pas en mesure de se conformer aux exigences du plan d'intégration, ce seront les personnes les plus éloignées du marché du travail, les plus marginalisées, les plus vulnérables : celles qui ont un problème de santé mentale non diagnostiqué ou un trouble de comportement, celles qui sont analphabètes, en situation d'itinérance ou en voie de le devenir, des jeunes tout juste sortis d'un centre jeunesse, etc.

Nous sommes aussi extrêmement perplexes, car le règlement ne précise en rien les modalités entourant les rencontres individuelles d'accompagnement, contrairement au niveau de détail des articles traitant des sanctions. Ces modalités mériteraient d'être détaillées, entre autres pour décrire les responsabilités des agents/es et la participation des prestataires à l'élaboration de leur propre plan d'intégration en emploi.

Toutefois, nous ne voyons tout simplement pas comment le MTESS entend accomplir ces rencontres individuelles alors que le Ministère a aujourd'hui peine à assurer un accompagnement adéquat, notamment pour aider les personnes à remplir leur formulaire de demande d'aide sociale (fermeture de CLEs, rareté des ressources humaines, déficience du Centre de communication avec la clientèle). Les budgets alloués actuellement sont insuffisants pour répondre à la demande. L'ajout déjà annoncé de 5 millions de dollars annuellement ne suffira pas à combler les besoins.

### **Un gouvernement déconnecté de la réalité vécue par les personnes assistées sociales**

En ce moment, un prestataire sur trois fait appel aux services publics d'emploi. Les mesures sont souvent peu adéquates ou adaptées aux besoins des personnes en matière de pré employabilité, d'employabilité, de formation ou de soutien à la recherche d'emploi. Beaucoup de personnes qui ont déjà reçu du soutien se plaignent que l'aide qu'on leur offre est trop standardisée et qu'elle va rarement au-delà de conseils pour refaire la présentation de son curriculum vitae. Le peu de détails dans le règlement sur le plan d'intégration en emploi ne laisse pas entrevoir de gros changements.

Seulement une partie des personnes considérées aptes au travail par le Ministère le sont réellement, nous le répétons, moins de 10 % d'entre elles seraient en mesure d'intégrer le marché du travail et le règlement (article 24, 177.8) d'Objectif emploi démontre que, comme pour le Programme d'aide sociale, les nombreux obstacles et contraintes auxquels font face les personnes qui demandent une aide de dernier recours ne seront toujours pas pris en compte.

Par exemple;

- ✓ des personnes qui ont des problèmes de santé qui ne sont pas non reconnus comme des contraintes à l'emploi par le MTESS,

- ✓ des parents, notamment avec des jeunes enfants ou des personnes qui s'occupent de tiers qui ont des problèmes de santé ou qui sont vieillissants,
- ✓ des personnes qui vivent des situations particulières comme l'itinérance ou la précarité résidentielle, la toxicomanie, le post-traumatique, situations qui ne sont pas considérées comme des contraintes à l'emploi et qui pourtant constituent des obstacles majeurs à la recherche et au maintien d'un emploi,
- ✓ des personnes qui sont analphabètes ou qui ont une faible maîtrise du français, ou encore des outils informatiques,
- ✓ des personnes issues de l'immigration récente ou aux personnes racisées qui sont fréquemment victimes de discrimination dans leur recherche d'emploi ou dans les milieux de travail,
- ✓ des femmes qui ont fui le domicile conjugal mais qui ne sont pas en maison d'hébergement pour les victimes de violence conjugale,
- ✓ des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale non diagnostiqués ou mal diagnostiqués

**“Personne ne t’aide quand tu as des douleurs morales, tu ne te comprends plus toi-même. Il te blâme de ne pas être bien, on ne fait pas exprès. On nous punit alors que nous n’avons rien fait...”**

**Maja Fournier**

**“ La pauvreté a un sexe, les femmes sont plus touchées.”**

**Audrée Villeneuve**

Le projet de règlement propose une augmentation limitée des gains de travail permis pour les personnes qui intégreront Objectif emploi. Par exemple, un adulte seul qui au cours d'un mois donné gagnerait 800 \$, pourra conserver 320 \$ au lieu des 200 \$ normalement permis. Certes, c'est un pas dans la bonne direction. Cependant cela ne permettra pas aux personnes de faciliter leur intégration graduelle en emploi. Il aurait fallu un « coup de barre » beaucoup plus important. La limite des gains de travail permis demeurera un frein important (la fameuse « trappe à la pauvreté ») au retour à l'emploi. Le Ministère aurait pu profiter de ce projet de règlement pour changer cette disposition de manière plus radicale. En outre, cette timide augmentation des gains de travail permis devrait s'appliquer à toutes les personnes assistées sociales afin de ne pas aggraver les iniquités entre les différentes catégories de prestataires.

**“Tout ne dépend pas que de la personne, la responsabilité est collective; difficultés scolaires, manque de qualifications, marché de l'emploi exigeant, pas de transport collectif en région, etc....”**

**Monique Marcoux**

## **Et si le gouvernement se connectait sur des solutions durables**

**“ Arrêter les coupures, faire du cas par cas. Cibler la problématique et aider à soigner cette problématique.”**

**Priscilla Harvey**

Évidemment, enlever complètement les obligations et pénalités. Miser sur la bonification des montants et sur le volontariat. Sur des programmes mieux adaptés aux besoins, intérêts et capacités réelles de la personne. Malheureusement, avec Objectif emploi, le gouvernement vise une sortie rapide de l'aide sociale, un retour rapide au travail et ce, quelle que soit la qualité du travail obtenu, peu importe que ce retour soit durable ou pas. Est-ce que c'est un travail qui correspond vraiment aux qualifications et aux capacités physiques de la personne? Est-ce que c'est un emploi qui lui permet de boucler son budget et de sortir de la pauvreté? Est-ce que c'est un emploi qui correspond à ses aspirations professionnelles? Est-ce que c'est un emploi stable (et non un emploi précaire, sur appel, à temps partiel)?

**“Investir sur l'humain, ça serait beaucoup plus payant que de les rabaisser et démolir leur confiance.”**

**Marc-André Marois-Bélanger**

Ils seraient importants de travailler sur le développement de l'employabilité de la personne avec un investissement sur plusieurs années pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, mais aussi pour des personnes qui ne se qualifient que pour des emplois de survie.

Actuellement les primo-demandeurs et primo-demandeuses restent en moyenne 11 mois sur l'aide sociale; c'est donc que beaucoup d'entre eux et elles sont déjà en mesure d'en sortir rapidement. Par contre, les emplois trouvés ne leur permettent guère de sortir durablement de la pauvreté.

Sur les jeunes Il a déjà été démontré qu'une approche contraignante influence négativement la participation de certains jeunes aux mesures d'aide à l'emploi. La contrainte peut en effet leur faire revivre des échecs, alors qu'ils sont souvent déjà précarisés par des vécus difficiles (harcèlement sexuel, violence durant l'enfance, dépendance multiple...), de sérieux problèmes de santé mentale ou physique, etc. Alors qu'ils ont besoin d'aide, Objectif emploi risque de nuire à leurs parcours en les empêchant de faire leur place dans la société. Ces jeunes auront malheureusement le sentiment que la société les abandonne à leur sort, puisqu'un instrument collectif comme l'aide sociale ne sera pas là pour eux. D'autre part, comme l'a souligné à plusieurs reprises la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le programme Objectif Emploi se traduira peut-être par un retour rapide des jeunes (ou des femmes ou des personnes immigrantes ou les personnes qui vivent avec un problème de santé mentale non diagnostiqué ou non reconnu par le Ministère ...) sur le marché du travail. Mais ce

retour risque d'être non durable, la rapidité dudit retour l'emportant sur la qualité de l'emploi et les perspectives d'avenir que celui-ci peut offrir. Une approche volontaire qui respecte les besoins des personnes et leurs aspirations aurait beaucoup plus de chances de réussite à long terme.

En somme, par un cruel paradoxe, les personnes qui seront touchées par les pénalités financières seront majoritairement celles qui ont le plus besoin d'aide, d'écoute et d'accompagnement. Fragiliser leur situation financière ne fera que les éloigner encore plus du marché du travail ou d'un retour aux études. C'est bousiller pour très longtemps, sinon pour la vie, la nécessaire confiance que ces personnes doivent avoir en eux et envers les services publics d'emploi.

## **En conclusion**

**“ Objectif emploi, un crime contre la justice sociale!”**

**Noëlla Vincent**

Nous ne pouvons conclure sans dire un mot sur le moment choisi pour tenir la consultation. En effet, lancer celle-ci en pleine période estivale, alors que la grande majorité des organisations qui se sont opposées à cette odieuse réforme de l'aide sociale fonctionnent avec une équipe réduite ou sont carrément fermées, pour cause de sous-financement, c'est à notre avis chercher à limiter la participation citoyenne. Une autre façon de nous bâillonner.

Si Objectif emploi réussit à faire diminuer le nombre de prestataires— en sachant que, peu importe les programmes en cours, le nombre de prestataires diminue de manière constante depuis 20 ans—, nous doutons qu'il puisse avoir un impact durable sur le nombre de personnes vivant dans une situation de pauvreté. Il nous apparaît plutôt qu'Objectif emploi serve d'abord et avant tout le marché du travail, notamment en lui fournissant du « cheap labour », plutôt que de venir en aide aux personnes en situation d'exclusion socio-économique et de couvrir leurs besoins de base.

En somme, en attendant le revenu minimum garanti, nous voulons un programme d'aide sociale qui aide réellement les personnes à s'en sortir. Nous réclamons donc des mesures volontaires et adaptées aux besoins des personnes ainsi qu'un rehaussement des prestations d'aide sociale au niveau des besoins de base, c'est-à-dire à la hauteur de la Mesure du panier de consommation. Il est inconcevable que le gouvernement québécois abandonne les citoyens et les citoyennes les plus pauvres, alors que l'aide sociale aujourd'hui ne permet de combler que la moitié des besoins de base, lesquels incluent nourriture, vêtements, logement, transport, mais aussi produits d'hygiène personnelle, ameublement, téléphone, fournitures scolaires, frais de garde, soins de santé non assurés, assurances, etc. Une prestation d'aide sociale qui respecterait les droits humains est simple à calculer : elle doit procurer une somme d'argent au moins suffisante pour permettre la satisfaction des besoins de base. Elle doit aussi être indexée annuellement pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, Pour couvrir les besoins de base, soit 100 % de la Mesure du panier de consommation (MPC) de 2016, la prestation de base d'aide sociale devrait s'établir à 17 716 \$ par année.

C'est pourquoi nous joignons notre voix à celles de la vingtaine d'associations et regroupements nationaux membres de la Coalition Objectif Dignité qui revendique :

- Que le MTESS retire le règlement instaurant le programme Objectif emploi;
- Que le MTESS renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, que les personnes soient nouvellement admises ou non au programme d'aide sociale;
- Que le MTESS retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires des programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leur orientation originale;
- Que le MTESS bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale.

P.S. En passant, sur quelle planète vivez-vous pour dire que ça ne coûte que 100 \$ par mois élever un enfant?

Solidairement vôtre,

Mme Noëlla Vincent,

Mme Ruth Girard

Mme Monique Marcoux

Mme Audrey Villeneuve

Mme Olivette Bolduc

Mme Priscilla Harvey

Marc-André Marois Bélanger

Mme Sylvie Tremblay

Mme Maja Fournier

Mme Nathalie Depont

Mme Jessica Poudrier

Mme Manon Girard

Mme Hélène Larouche

.